



COMMUNE D'AURONS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du mardi 04 juin 2019**

**L'an deux mille dix-neuf, le mardi 04 juin 2019 à 18 h 15,  
Le Conseil Municipal de la commune d'Aurons, dûment convoqué par Monsieur le Maire,  
conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est  
réuni au lieu ordinaire de ses séances, à savoir dans la mairie, salle du conseil municipal.**

**Nombre de membres du conseil municipal : 11 (onze).**

**Etaient présents :** M. André BERTERO, M. René BERTOLINA, M. Jacques CAMPION, M. Boris FLAUD, Mme Liliane HEUZE, Mme Sophie KERNEN, Mme Annie NOGIER ;

**Etaient excusés avec pouvoir :**

M. Vincent BACHET, qui donne pouvoir à M. Boris FLAUD,  
M. Max FONTAINE, qui donne pouvoir à M. Jacques CAMPION,  
Mme Magali ROBERT, qui donne pouvoir à M. André BERTERO.

**Etait absente non excusée :** Mme Mélanie GAYDIER.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil.

À l'unanimité des voix, M. Boris FLAUD a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18 h 15.

\* \* \*

- 1) Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 10 avril 2019 ;**

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller municipal a reçu par courriel le compte rendu de la séance en date du 10 avril 2019 et demande son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2019.

## 2) Approbation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2019 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications aux prévisions budgétaires 2019.

En effet, les opérations d'amortissement n'étant pas équilibrées, il convient de réduire de 22 769,65 euros le montant de 96 812 Euros initialement inscrit à l'article 6811 du chapitre 42 de la section Dépenses de Fonctionnement, le ramenant ainsi à 74 042,35 Euros, inscrit au chapitre 040 de la section Recettes d'Investissement.

Monsieur le Maire rappelle également aux membres du Conseil Municipal qu'une affectation du résultat excédentaire en section de fonctionnement couvre le résultat en investissement à la clôture de l'exercice 2019, présentant un déficit de 268 794,49 Euros (au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisés de la section recettes d'investissement).

Suite aux explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative n°1 de l'exercice 2019.

## 3) Informations et décisions du Maire :

Point sur l'ouverture de la Médiathèque : l'inauguration de la Médiathèque est envisagée pour le 14 septembre 2019.

Point sur les travaux à venir :

- Installation d'une borne pour le chargement des véhicules électriques et hybrides.
- Mise en place d'un compost en face de la salle polyvalente.

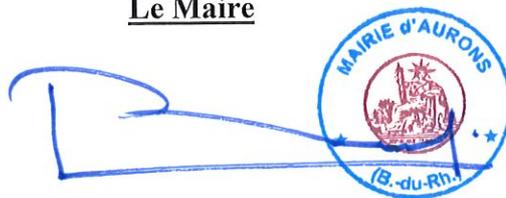
**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.**

**Le secrétaire de séance**



**Boris FLAUD**

**Le Maire**



**André BERTERO**